

Délibération N°: 2026-06-25 - 01

CHARTE INFORMATIQUE

Vu le décret n°99-318 du 20/04/1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) ;

Vu l'avis du CSA d'établissement en date du 2 juin 2026 ;

Dans le cadre de l'évolution de son système d'information et afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, organisationnelles et techniques, le CINES a procédé à une actualisation de sa charte informatique.

Cette charte a notamment pour objet de :

- Préciser les règles d'utilisation des moyens informatiques, des services de communication électronique et des moyens de téléphonie mis à disposition des utilisateurs ;
- Définir les droits et obligations du CINES et des utilisateurs ;
- Rappeler les dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données ;
- Constituer un élément de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CINES, à laquelle elle se réfère.

La présente charte annule et remplace la précédente charte informatique ainsi que tout document ayant le même objet.

Composition du vote du Conseil d'administration :

- Nombre de membres avec voix délibérative composant le Conseil (effectif statutaire) : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 9
- Membres représentés (Nombre de personnes ayant donné procuration) : 2
- Total : 11

Décompte des votes

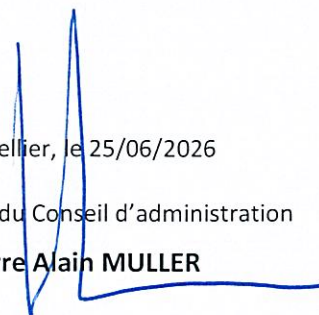
- Abstention : 0
- Pour : 11
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/06/2026

Le Président du Conseil d'administration

Pierre Alain MULLER



Délibération N°: 2026-06-25 - 02

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2026

Vu le décret n°99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre informatique national de l'enseignement supérieur du CINES) notamment son article 12- alinéa 5 ;

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité annuel 2025.

Composition du vote :

- Nombre de membres avec voix délibérative composant le Conseil (effectif statutaire) : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 9
- Membres représentés (Nombre de personnes ayant donné procuration) : 2
- Total : 11

Décompte des votes

- Abstention : 0
- Pour : 11
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/06/2026

Le Président du Conseil d'administration

Pierre Alain MULLER

Délibération N°: 2026-06-25 - 03
TARIFS HÉBERGEMENT ET ARCHIVAGE 2026

Vu l'article 12 du décret n°99-318 du 20/04/1999 modifié portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) ;

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de prestations 2026 dues au centre, tel que présentés ci-dessous :

1. Hébergement sec de baies

 Type de baies possibles au CINES :

Les configurations suivantes de baies sont proposées :

- **Baie A** = une baie équipée de 2 PDU 32A/16A **simples** et de serrures à code, avec possibilité d'ajout de 2 PDU simples supplémentaires
- **Baie B** = une baie équipée de 2 PDU 32A/16A **mesurés** et de serrures à code, avec possibilité d'ajout de 2 PDU mesurés supplémentaires :
 - **Option 1** : 2 PDU monophasés 32A (capacité 7kW) ou 16A (Capacité 3,5 kW) pour baies standards.
 - **Option 2** : 2 PDUS tétraphasés (capacité 11 kW), pour baies denses.
 - **Option 3** : 2 PDUS tétraphasés (capacité 22 kW), pour baies très denses.
- **Baie C** = une baie équipée de 2 PDU 32A/16A **mesurés et pilotés** et de serrures à code, avec possibilité d'ajout de 2 PDU mesurés et pilotés supplémentaires.

Étant donné la haute volatilité des prix des matériels informatiques depuis mi-2021, chaque nouvelle configuration d'achat de baies (facturée au client) fera l'objet d'un devis ajusté au mieux aux conditions du marché au moment de son installation.

 Hébergement de baies dédiées :

Redevance annuelle TTC 2026 - Hébergement de baie :

- | | |
|--|----------------|
| – Services d'infrastructure et d'accompagnement technique, par kW de puissance refroidi et secouru : | 2 061 € |
| – Emplacement, par baie : | 842 € |

2. Hébergement de serveurs dans des baies CINES

Redevance annuelle TTC 2026 - Hébergement de serveurs :

- Services d'infrastructure et d'accompagnement technique, par kW de puissance refroidi et secouru : **2 061 €**
- Par serveur : **207 €**
- Service de sauvegarde, par To sauvegardé : **234 €**

3. Archivage pérenne

- **Tarif forfaitaire adhésion** (pré-étude, convention...) : **2 500€ TTC.**
- **2 niveaux de service :**
 - Niveau 1 : 1 copie disque + 1 copie bande + 1 copie à distance
 - Niveau 2 : 2 copies bande + 1 copie à distance.
- **Principe d'un tarif au To dégressif par tranches et basé sur l'indice SYNTEC :**
 - Entre 1 et 10 To
 - Entre 10 et 100 To
 - Supérieur à 100 To.

Variation annuelle de l'indice SYNTEC¹ sur la période de référence (janvier 2025-2026) : +2,51% :

Tarifs archivage 2026

NIVEAU 1 Coût To/an en TTC Archivage sur disque et bande		NIVEAU 2 Coût To/an en TTC Archivage 2 bandes	
2025	2026	2025	2026
1 146 €	1 175 €	840 €	862 €
748 €	767 €	542 €	555 €
350 €	359 €	243 €	249 €

¹ Évolution d'un prix P proportionnel à l'indice SYNTEC S : $P1 = P0 \times S1 / S0$.

Indice syntec de référence Janvier 2025 / Janvier 2026 : 315,2 / 323,1

Composition du vote du Conseil d'administration :

- Nombre de membres avec voix délibérative composant le Conseil (effectif statutaire) : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 9
- Membres représentés (Nombre de personnes ayant donné procuration) : 2
- Total : 11

Décompte des votes

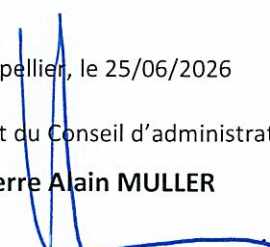
- Abstention : 0
- Pour : 11
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Montpellier, le 25/06/2026

Le Président du Conseil d'administration

Pierre Alain MULLER



Délibération N°: 2026-06-25 - 04

REVALORISATION TRIENNALE DU RIFSEEP - IFSE

Vu le Décret n°99-318 du 20/04/1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) ;

Vu le Décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (RIFSEEP);

Vu la Circulaire du 5 décembre 2014 du ministre de la décentralisation et de la fonction publique relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP);

Vu la Circulaire du 15 septembre 2017 du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF).

Le Conseil d'administration approuve :

La revalorisation triennale de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des personnels fonctionnaires de la filière ITRF selon les modalités suivantes :

- 30 € bruts mensuels pour l'ensemble des personnels ;
- 30 € bruts mensuels supplémentaires pour les corps des ingénieurs d'études (IGE) et les ingénieurs de recherche (IGR) ;
- La revalorisation des fonctions de la filière non numérique afin de porter leurs montants d'IFSE à 90 % des montants applicables aux fonctions équivalentes de la filière informatique.

Les revalorisations générales mentionnées ci-dessus prennent effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'actualisation de la cartographie des fonctions ouvrant droit à l'IFSE afin d'intégrer les nouvelles fonctions créées au sein de l'établissement, ainsi que les corps et grades qui n'étaient pas couverts par la cartographie indemnitaire initiale. Les montants correspondants figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les régularisations mentionnées ci-dessus prennent effet à compter de la date de nomination dans la fonction, le corps ou grade concerné

TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION (TECH)

Definition Groupe	Fonctions	Critères définis	Grade	Montant annuel Plancher	Montant annuel Plafond	Montant annuel 01/01/2023	Montant Mensuel 01/01/2023
GROUPE 1 Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions à technicité élevée	Chef(fe) ou coordinateur(trice) de pôle Fonction à expertise Supérieure	Informatique Numérique	TECH CE	1 839 €	18 739 €	6 400 €	760 €
			TECH CS	1 790 €	18 739 €	6 380 €	680 €
			TECH CN	1 800 €	18 739 €	7 820 €	660 €
	Expert en infrastructures	Autres	TECH CE	1 830 €	18 739 €	7 340 €	630 €
			TECH CS	1 790 €	18 739 €	7 250 €	600 €
			TECH CN	1 800 €	18 739 €	6 960 €	580 €
GROUPE 2 Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées Fonctions à technicité particulière	Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées Fonctions à technicité particulière	Informatique Numérique	TECH CE	1 830 €	14 980 €	6 300 €	675 €
			TECH CS	1 790 €	14 980 €	7 680 €	625 €
			TECH CN	1 800 €	14 980 €	7 620 €	615 €
	Chargé(e) de gestion Assistant(e) Gestion, Communication, Direction	Autres	TECH CE	1 830 €	14 980 €	7 320 €	600 €
			TECH CS	1 790 €	14 980 €	6 960 €	580 €
			TECH CN	1 800 €	14 980 €	6 720 €	560 €
GROUPE 3 Fonctions de gestion de procédures usuelles Fonctions à technicité usuelle	Fonction à technicité usuelle	Informatique Numérique	TECH CE	1 830 €	13 200 €	7 860 €	655 €
			TECH CS	1 790 €	13 200 €	7 620 €	635 €
			TECH CN	1 800 €	13 200 €	7 380 €	615 €
	Technicien(ne) de maintenance Gestionnaire logistique Gestionnaire administratif(e)	Autres	TECH CE	1 830 €	13 200 €	6 340 €	570 €
			TECH CS	1 790 €	13 200 €	6 060 €	550 €
			TECH CN	1 800 €	13 200 €	6 360 €	530 €

01/01/2024 Rémunération au 01/01/2024	01/01/2025 Rémunération au 01/01/2025
790 €	8 760 €
730 €	8 520 €
690 €	8 280 €
660 €	7 820 €
640 €	7 680 €
620 €	7 440 €
700 €	8 480 €
680 €	8 240 €
665 €	7 980 €
640 €	7 600 €
620 €	7 440 €
600 €	7 200 €
685 €	8 220 €
665 €	7 980 €
645 €	7 740 €
626 €	7 440 €
600 €	7 200 €
580 €	6 960 €

ASSISTANTS INGENIEUR (ASI)

Definition Groupe	Fonctions	Critères définis	Grade	Montant annuel Plancher	Montant annuel Plafond	Montant annuel 01/01/2023	Montant Mensuel 01/01/2023
GROUPE 1 Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière	Adjoint(e) au Responsable de Département Chef(fe) ou coordinateur(trice) de pôle Responsable de maintenance Responsable réseaux Fonction à technicité élevée Ingénieur(e) devops	Informatique Numérique	ASI	2 200 €	20 400 €	10 000 €	540 €
	Adjoint(e) au Responsable de Département Chef(fe) ou coordinateur(trice) de pôle Fonction à technicité élevée DPO	Autres	ASI	2 200 €	20 400 €	8 520 €	710 €
GROUPE 2 Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles Fonctions de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux	Administrateur(DR) systèmes et réseaux Administrateur(trice) plateforme d'archivage Développeur(s) / Archiviste Gestionnaire de parc informatique	Informatique Numérique	ASI	2 200 €	17 200 €	9 420 €	785 €
	Assistant(e) Gestion, Communication, Direction Assistant(e) de prévention Chargé(e) d'affaires générales et juridiques	Autres	ASI	2 200 €	17 200 €	7 820 €	650 €

01/01/2024 Rémunération au 01/01/2024	01/01/2025 Rémunération au 01/01/2025
870 €	10 240 €
790 €	9 480 €
825 €	9 780 €
740 €	8 820 €

INGENIEURS D'ETUDES (IGE)

Definition Groupe	Fonctions	Critères définis	Grade	Montant annuel Plancher	Montant annuel Plafond	Montant annuel 01/01/2023	Montant Mensuel 01/01/2023
GROUPE 1 Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projets, de protocoles et/ou de programmes complexes Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	Responsable de département	Informatique Numérique	IGE HC	3 000 €	29 700 €	12 600 €	1 260 €
		Autres	IGE CN	2 400 €	29 700 €	11 760 €	1 230 €
	Adjoint(e) au Responsable de Département Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)	Informatique Numérique	IGE HC	3 000 €	29 700 €	11 600 €	1 160 €
		Autres	IGE CN	2 400 €	29 700 €	11 820 €	1 180 €
	Fonctionnaire sécurité défense (PSD) Fonction à expertise supérieure Expert(e) architecture de données et de stockage	Informatique Numérique	IGE HC	3 000 €	29 700 €	11 360 €	970 €
		Autres	IGE CN	2 400 €	29 700 €	10 820 €	900 €
		Informatique Numérique	IGE HC	3 000 €	29 700 €	9 800 €	820 €
		Autres	IGE CN	2 400 €	29 700 €	9 360 €	780 €
	Responsable Sécurité des Systèmes d'Information adjoint(e)	Informatique Numérique	IGE HC	3 000 €	27 200 €	11 340 €	950 €
		Autres	IGE CN	2 400 €	27 200 €	10 820 €	900 €
GROUPE 2 Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	Ingénieur architecture de données et de stockage Ingénieur(e) administrateur(trice) système HPC Expert(e) en calcul intensif support HPC Expert(e) en calcul intensif / Expert(e) IA Ingénieur(e) devops Chef(fe) ou coordinateur(trice) de pôle Responsable de maintenance / Responsable réseaux Responsable plateforme archivage / Chargé(e) d'archives	Informatique Numérique	IGE HC	3 000 €	27 200 €	10 360 €	860 €
			IGE CN	2 400 €	27 200 €	10 620 €	885 €
	Chef(fe) ou coordinateur(trice) de pôle Responsable des Marchés publics Responsable du conseil interne PSD Adjoint(e) Assistant(e) de prévention	Autres	IGE HC	3 000 €	27 200 €	9 240 €	770 €
			IGE CN	2 400 €	27 200 €	9 000 €	750 €
	Administrateur(trice) systèmes et réseaux Ingénieur IA / Ingénieur(e) Cybersécurité Administrateur(trice) plateforme d'archivage Gestionnaire de parc informatique/ Développeur(s) Ingénieur(e) calcul intensif/Gestionnaire d'infrastructures Ingénieur réseau	Informatique Numérique	IGE HC	3 000 €	23 800 €	10 340 €	860 €
			IGE CN	2 400 €	23 800 €	9 900 €	825 €
GROUPE 3 Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques	Chargé(e) d'affaires générales et juridiques Chargé(e) d'opérations de maintenance Archiviste	Autres	IGE HC	3 000 €	23 800 €	8 760 €	730 €
			IGE CN	2 400 €	23 800 €	8 520 €	710 €

01/01/2024 Rémunération au 01/01/2024	01/01/2025 Rémunération au 01/01/2025
1 260 €	15 720 €
1 230 €	15 280 €
1 160 €	14 280 €
1 170 €	14 040 €
1 140 €	14 200 €
1 120 €	14 440 €
1 120 €	13 680 €
1 200 €	15 240 €
960 €	11 840 €
970 €	11 600 €
900 €	10 800 €
880 €	10 560 €
990 €	11 800 €
970 €	11 660 €
900 €	11 360 €
845 €	11 540 €
875 €	10 800 €
840 €	10 520 €
900 €	10 840 €
825 €	10 420 €
820 €	9 840 €
800 €	9 600 €

INGENIEURS DE RECHERCHE (IGR)

Définition Groupe	Fonctions	Critères définis	Grade	Montant annuel Plancher	Montant annuel Plafond	Montant annuel MJC	Montant mensuel MJC	MJC annuel Revalorisation de 01/01/2024	MJC annuel Revalorisation de 01/01/2024
GROUPE 1 Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques Fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique Fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisées	Directeur(trice) Adjoint(e)	Informatique Numérique	IGR HC	3 500 €	35 700 €	35 000 €	1 900 €	1 960 €	18 720 €
			IGR	3 500 €	35 700 €	35 700 €	1 940 €	1 940 €	18 400 €
		Autres	IGR HC	3 500 €	35 700 €	35 240 €	1 270 €	1 360 €	18 720 €
	Responsable de Département	Informatique Numérique	IGR	3 500 €	35 700 €	35 700 €	1 940 €	1 940 €	18 400 €
			IGR HC	3 500 €	35 700 €	34 600 €	1 380 €	1 450 €	17 400 €
		Autres	IGR HC	3 500 €	35 700 €	34 400 €	1 370 €	1 450 €	17 380 €
	Adjoint(e) au Responsable de Département Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSS) Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD)	Informatique Numérique	IGR HC	3 500 €	35 700 €	34 400 €	1 200 €	1 310 €	15 720 €
			IGR	3 200 €	35 700 €	34 180 €	1 180 €	1 290 €	15 480 €
		Autres	IGR	3 200 €	35 700 €			1 335 €	16 260 €
	Expert(e) architecture de données et de stockage Conseiller de prévention	Informatique Numérique	IGR HC	3 500 €	35 700 €			1 360 €	15 120 €
			IGR	3 200 €	35 700 €			1 340 €	14 880 €
		Autres	IGR HC	3 500 €	35 700 €			1 340 €	15 880 €
GROUPE 2 Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	Responsable Sécurité des Systèmes d'Information adjoint(e)	Informatique Numérique	IGR HC	3 500 €	32 300 €			1 215 €	14 580 €
			IGR	3 200 €	32 300 €			1 195 €	14 340 €
	Chef(fe) ou coordinateur(trice) de pôle Expertise en calcul intensif / Expert(e) IA Ingénieur(e) administrateur(trice) système HPC Expert(e) en col. mt. support HPC Responsable réseau Ingénieur architecture de données et de stockage Responsable plateforme archivage / Chargé(e) d'archives	Informatique Numérique	IGR HC	3 500 €	32 300 €	32 300 €	1 115 €	1 175 €	14 100 €
			IGR	3 200 €	32 300 €	32 300 €	1 095 €	1 155 €	13 860 €
	Chef(fe) ou coordinateur(trice) de pôle FSD Adjoint(e) DPO	Autres	IGR HC	3 500 €	32 300 €	32 280 €	840 €	1 060 €	12 720 €
			IGR	3 200 €	32 300 €	30 980 €	905 €	1 050 €	12 600 €

INGENIEURS DE RECHERCHE (IGR)

Définition Groupe	Fonctions	Critères définis	Grade	Montant annuel Plancher	Montant annuel Plafond	Montant annuel MJC	Montant mensuel MJC	MJC annuel Revalorisation de 01/01/2024	MJC annuel Revalorisation de 01/01/2024
GROUPE 3 Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	Ingénieur(e) Calcul intensif Ingénieur(e) Cybersécurité / Ingénieur IA Administrateur(trice) plateforme d'archivage / Archiviste Administrateur(trice) systèmes et réseaux	Informatique Numérique	IGR HC	3 500 €	29 750 €	32 140 €	1 085 €	1 155 €	13 860 €
			IGR	3 200 €	29 750 €	32 000 €	1 075 €	1 135 €	13 620 €
	Responsable des Marchés publics	Autres	IGR HC	3 500 €	29 750 €	32 040 €	820 €	1 050 €	12 600 €
			IGR	3 200 €	29 750 €	30 620 €	855 €	1 000 €	12 360 €

Composition du vote du Conseil d'administration :

- Nombre de membres avec voix délibérative composant le Conseil (effectif statutaire) : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 9
- Membres représentés (Nombre de personnes ayant donné procuration) : 2
- Total : 11

Décompte des votes

- Abstention : 0
- Pour : 11
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/06/2026

Le Président du Conseil d'administration

Pierre Alain MULLER

**Dématérialisation des bulletins de paie des agents contractuels
rémunérés sur le budget de l'établissement**

Vu le décret n°99-318 du 20/04/1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) ;

Vu le décret n°2016-1073 du 3 août 2016, notamment son article 7, relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents publics;

Le Conseil d'administration approuve :

- La mise à disposition des bulletins de paie des agents contractuels rémunérés sur le budget de l'établissement exclusivement sous forme dématérialisée, via l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP), dans les conditions prévues par le décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 ;
- L'autorisation donnée au Directeur du CINES d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires auprès de la Direction générale des finances publiques pour la mise en œuvre de cette dématérialisation.

Composition du vote du Conseil d'administration :

- Nombre de membres avec voix délibérative composant le Conseil (effectif statutaire) : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 9
- Membres représentés (Nombre de personnes ayant donné procuration) : 2
- Total : 11

Décompte des votes

- Abstention : 0
- Pour : 11
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/06/2026

Le Président du Conseil d'administration

Pierre Alain MULLER